
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

SECRETARIAT PERMANENT

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES Phase 2 (PDIL 2)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/03-2018/ CNT

RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR LA REALISATION D'UNE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CANAL A PORT- GENTIL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES (PIP) DU PROJET PDIL2.

I. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Gouvernement Gabonais finance, avec l'appui de la Banque Mondiale, un Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet, exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE) vise entre autre à (i) améliorer l'accès aux services de base par la réalisation des infrastructures structurantes et des infrastructures de proximité dans les quartiers précaires des villes cibles (Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou) et (ii) renforcer et reformer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à assumer la décentralisation.

Dans le cadre de ce projet, la Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE) se propose de s'attacher les services d'un Consultant individuel pour l'élaboration d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

Les présents termes de référence permettent de décrire les missions qui sont attendues du consultant individuel. Les services du consultant seront financés par le projet PDIL2.

II. PRESENTATION DU PROJET PDIL-II

Le Projet de Développement des Infrastructures Locales - phase 2 (PDIL-II) a pour objectifs principaux (i) d'améliorer les infrastructures des quartiers précaires des villes cibles qui sont essentiellement les neufs capitales provinciales à savoir : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou ; (ii) d'améliorer l'environnement commercial et financier des PME par le renforcement de leurs capacités techniques et managériales, et (iii) Renforcer et reformer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à assumer la décentralisation.

De façon spécifique, le Projet se propose d'appuyer les efforts du Gouvernement à (i) améliorer la qualité des équipements et micro-équipements d'accessibilité et de mobilité urbaine, (ii) améliorer les capacités techniques et financières des PME à programmer, réaliser et gérer des chantiers de Bâtiment et Travaux Publics (BTP), (iii) améliorer les capacités techniques, financières et institutionnelles des Municipalités à programmer, réaliser et gérer des infrastructures et services.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le canal à aménager est parallèle / adjacent à deux tronçons de voirie actuellement en travaux et qui ont fait l'objet d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES). Nous pouvons considérer que le canal est un projet connexe aux travaux en cours. La proximité et l'interdépendance de ce nouvel investissement avec les travaux ayant déjà fait l'objet d'études environnementales et sociales nous pousse à considérer la nouvelle NIES comme un complément d'étude. De ce point de vue, les objectifs, l'étendue et le champ de cette dernière doivent être plus restreints.

Afin de répondre aux exigences législatives et réglementaires du Gabon, aux politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Mondiale ainsi qu'aux dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PDIL2, la NIES comprendra :

- Une description de l'environnement restreint du projet ;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) limité aux impacts non identifiés dans la NIES des travaux de voiries en cours (547ml et 212 ml) ;
- Clauses et prescriptions environnementales et sociales supplémentaires à ajouter dans les DAO et donc dans le(s) contrat(s) des adjudicataires des marchés ;

IV. PROFIL DES CONSULTANTS

La présente mission nécessite l'intervention d'un Expert diplômé en environnement ou diplôme connexe, spécialiste en évaluations / études environnementales et sociales.

Le Consultant individuel devra justifier des qualifications et expériences suivantes :

- Avoir une expérience avérée dans la réalisation d'EIES, de NIES et PGES. Les références sont obligatoires (au moins trois (3) références) ;
- Avoir participé à la réalisation d'au moins 1 EIES, NIES, et PGES dans le domaine des infrastructures, constructions ou BTP ;

La connaissance des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Mondiale sera un atout.

L'Expert doit avoir au moins 3 ans d'expériences dans les missions similaires. Pour un bon déroulement de sa mission, l'Expert se fera appuyer dans la collecte des données de terrain par des animateurs locaux.

Les Consultants Individuels éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

- Lettre de candidature ;

- CV certifié par le candidat, daté et signé (Présentation du candidat domaine d'expertise, Expérience générale du candidat durant les dernières années ; Références récentes et pertinence en missions similaires, équivalentes ou de même complexité technique avec mention obligatoire des données suivantes : libellé des missions, pays, période d'exécution, état des réalisations) ;
- Des photocopies légalisées des diplômes et Certificat de Travail, les originaux seront présentés lors de l'interview ;

La langue de travail est le Français.

Les Consultants Individuels éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un Consultant Individuel sera retenu et consulté à partir de la méthode de sélection de Consultants Individuels (CI) et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID-Version de Janvier 2011 révisées en 2014", et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir le cahier de charge de ce mandat ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon ou par téléphone au n° (+241) 07 49 13 47 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale GMT+1) et par courrier électronique à : tippegabon@cntippee.org et gilndong@yahoo.fr.**

Les plis porteront la mention suivante **«RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR LA REALISATION D'UNE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CANAL A PORT- GENTIL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES (PIP) DU PROJET PDIL2».**

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) par dépôt direct à l'adresse suivante :

Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE

Adresse : Haut de Gué-Gué-, Impasse André MBA OBAME (avant le Lycée AWASSI, Villa N°117)

B.P. : 22 Libreville - GABON

E-mail : tippegabon@cntippee.org ou gilndong@yahoo.fr

Tel : 241 07 49 13 47 / +241 01 73 19 63 et doivent parvenir au plus tard le 22 Mai 2018 à 12h00 (heure locale GMT + 1).